

INDEMNISATION ET RECOURS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
DL231D		Perfectionnement	E-Learning	Nous consulter

LIEUX ET DATES :

A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

OBJECTIFS

- Exercer les recours selon les modalités définies par la convention.

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir.

Formateur(s) :

Diplômé du centre des Hautes Etudes en Assurances, Lionel Ray a exercé les fonctions de directeur de flottes auto, directeur juridique et assurance avant de devenir consultant expert. Il a été également membre de la commission multirisques de la FFA. Lionel a suivi de près les travaux sur la convention IRSI et connaît bien non seulement son mode de fonctionnement mais aussi et surtout sa logique de mise en œuvre ! Il a écrit et scénarisé cette formation digitale avec pour ambition de présenter IRSI dans toute sa dimension novatrice et opérationnelle. Et nous pensons qu'il a réussi !

Journaliste professionnelle, Sandra Gandoin et présentatrice pour BFM TV où elle traite les thèmes d'actualité en lien avec l'entreprise. Sandra intervient régulièrement dans des formations digitales pour lesquelles elle aborde de manière simple et accessible les sujets les plus techniques.

Les plus de la formation :

Succédant à la CIDRE, la convention d'Indemnisation et de Recours des Sinistres Immeuble, dite convention IRSI, a pour ambition d'améliorer le service aux assurés et de simplifier la gestion des dossiers liés aux dégâts des eaux mais également à l'incendie.

Mais elle comporte également de nombreuses innovations, comme la création du rôle d'assureur gestionnaire ou des procédures différentes en fonction du montant des dommages qui en font une convention toute particulière.

Cette formation digitale permet donc de comprendre la convention IRSI et sa logique de fonctionnement.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à nbenakli@ifpass.fr ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
PLANETE CSCA RH ici >>

PROGRAMME

D. Indemnisation et recours

1. Connaître l'assureur prenant en charge les dommages par local sinistré selon la tranche dans laquelle se place le sinistre
2. Détermination des modalités du recours éventuel selon la tranche
3. Modalités de recours contre un tiers responsable extérieur à l'immeuble

Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir.

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors

que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette

formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".

Vous avez dit webcocoons ? Tout à fait ! Le webcocoons est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Ce module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Gestionnaires sinistre dégât des eaux
Gestionnaires sinistre incendie
Intermédiaires en assurance
Professionnels de l'immobilier

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)

- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)
Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 04/02/2026 à 06:57